



Activités de l'APC: Scène canadienne

Conférence sur la délégation de pouvoirs législatifs

La deuxième conférence du Commonwealth sur la délégation de pouvoirs législatifs aura lieu à Ottawa, du 11 au 14 avril 1983, et attirera des délégués de nombreux pays du Commonwealth. La première conférence, qui eut lieu à Canberra en septembre 1980, entraîna la formation du Comité de la délégation de pouvoirs législatifs du Commonwealth, dont les premières réalisations sont l'organisation de la deuxième conférence et la publication d'un bulletin intra-Commonwealth. Son objectif est de permettre aux multiples comités d'étude dans le Commonwealth de se féconder les uns des autres et de redonner de la vigueur au contrôle parlementaire des mesures législatives déléguées.

La conférence d'Ottawa attirera des délégués de plusieurs pays qui ne furent pas représentés à Canberra, certains n'ayant même pas encore mis sur pied de comité d'étude. La conférence sera ouverte par Son Excellence le gouverneur général M. Edward Schreyer et abordera les sujets suivants :

Le Parlement peut-il contrôler le processus de réglementation?

Le droit d'annulation des pouvoirs législatifs délégués;

Étude de la délégation de pouvoirs législatifs, du point de vue de l'opposition;

Réactions des gouvernements aux rapports des comités d'étude; impact de ces rapports sur les ministères et organismes gouvernementaux;

Mode d'avis et présentation des observations concernant les mesures législatives déléguées;

Étude des pouvoirs législatifs délégués qui découlent d'ententes internationales, de décisions prises à des conférences internationales



Le gouverneur général, M. Edward Schreyer (*Cavouk Portaits*)

et de décisions inter-gouvernementales visant l'uniformisation des lois dans les fédérations;

Interprétation et rédaction des pouvoirs habilitants et de la délégation de pouvoirs législatifs; une étude fera le bilan des principaux précédents et des pratiques en vigueur dans le Commonwealth;

Évolution de l'étude judiciaire des décisions administratives : entraîne-t-elle une modification du rôle des comités d'étude?

Problèmes que pose l'étude des mesures législatives déléguées à l'état de projet;

Étude des pouvoirs habilitants et discrétionnaires dans les projets de loi;

Étude de la délégation de pouvoirs législatifs en elle-même : comment et par qui doit-elle être faite?;

Aide aux pays désirant mettre sur pied des comités d'étude.

La communication d'ouverture sera faite par M. J.R. Mallory, professeur émérite de science politique à l'Université McGill.

Les hôtes de cette conférence sont le Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires du Parlement du Canada et la Région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth. Pour obtenir d'autres renseignements sur cette conférence, prière de joindre le secrétaire, G.C. Eglington, 75 rue Albert, pièce 201, Ottawa (Ontario) K1P 5E7. Tél.: (613) 236-8638.

et (2) période pour laquelle est élue une assemblée législative.⁶ Les lois québécoises ont conservé le premier sens du mot «législature». La loi de la Législature stipulait, jusqu'à 1968, que la législature se composait du lieutenant-gouverneur, du Conseil législatif et de l'Assemblée législative. En 1968, la disparition du Conseil législatif a réduit le nombre des composantes de la législature, sans changer le sens du mot : la législature se composait, jusqu'à l'adoption du projet de loi 90 (décembre 1982), du lieutenant-gouverneur et de l'Assemblée nationale.

La nouvelle loi sur l'Assemblée nationale rendra la vie plus facile aux terminologues. L'article 6 stipule qu'une

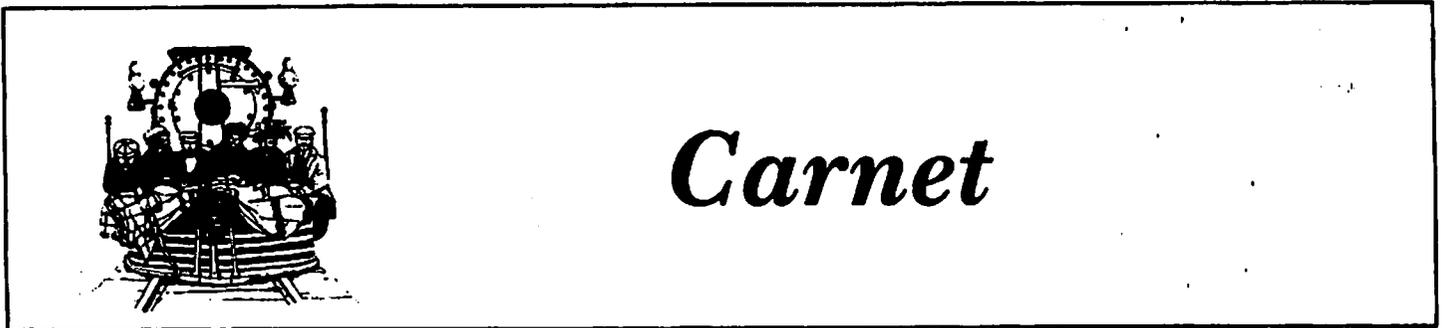
législature ne peut durer plus de cinq ans à compter de la publication, dans la *Gazette officielle*, de la liste des candidats élus aux élections générales. Par ailleurs, l'article 2 décrète que «l'Assemblée nationale du Québec et le lieutenant-gouverneur constituent le Parlement du Québec».

La loi 90 donne donc suite aux recommandations faites en 1974 par Jean-Charles Bonenfant et emploie les mots «législature» et «parlement» dans leur sens moderne, laissant ainsi aux Américains l'usage (anglais) du mot «législature» et haussant, sur le plan linguistique, les institutions parlementaires provinciales au même niveau que les institutions fédérales.

Quelqu'un reprendra-t-il le débat?

Références

1. Fennings Taylor, *Are Legislatures Parliaments?* John Lovell, Montréal, 1879, p. 207.
2. S.J. Watson, «The Powers of Canadian Legislatures», *Rose Belford's Canadian Monthly and National Review*, vol. 3 (November 1879), p. 519.
3. *Ibid.*
4. Arthur Beauchesne, *Rules and Forms of the House of Commons*, 3^e édition, Canada Law Book Co., Toronto, 1943, p. XXV.
5. Louis-Philippe Pigeon, «Are the Provincial Legislatures Parliaments?», *Canadian Bar Review*, vol. 21 (December 1943), p. 233.
6. Henri Capitant, *Vocabulaire juridique*, Paris, P.U.F., 1930.



Nominations au Sénat

Peu avant la fin de décembre 1982, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a annoncé la nomination de trois sénateurs.

M. Jean Le Moyne, âgé de 70 ans, a été écrivain et journaliste jusqu'en 1978. Il a été l'un des membres fondateurs de *La Revue* en 1934. En 1941, il s'est joint au service des nouvelles du journal *La Presse* et a ensuite travaillé pour le journal *Le Canada* en 1942 comme chef de la salle des nouvelles. Puis il en a été nommé rédacteur en chef et directeur des pages littéraires.

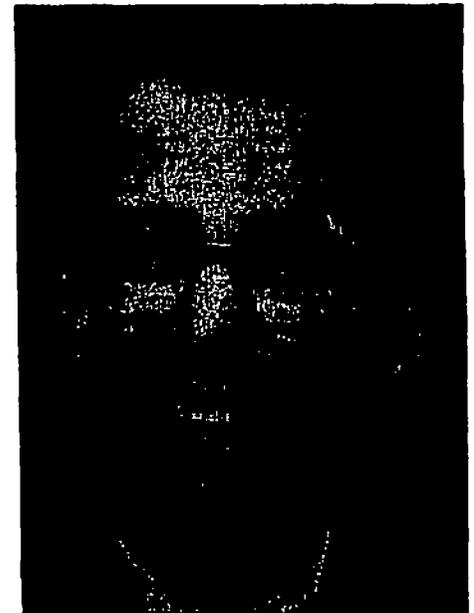


M. Jean Le Moyne

De 1945 à 1950, M. Le Moyne a été écrivain à la pige. En 1951, il est devenu membre de la Presse canadienne et a rédigé des articles pour la *Revue Dominicaine* et *Cité Libre*, entre autres. De 1955 à 1959, il a été rédacteur de *La Revue Moderne*, et de 1959 à 1969, il a été chercheur et scénariste pour l'Office national du film. Un de ses livres, intitulé *Convergences*, a reçu à la fois le prix du gouverneur général et le premier prix des concours littéraires du Québec en 1962. En 1967, il a terminé la préparation d'un recueil intitulé *Lettres à ses amis* de Saint-Denys Gameau.

En 1969, M. Le Moyne est entré au bureau du premier ministre à titre de rédacteur de discours et de conseiller spécial.

M. Michael Pittfield, qui a 45 ans, a été greffier du Conseil privé et secrétaire du cabinet de 1975 à 1979 et de 1980 jusqu'à sa nomination au Sénat. Avocat de formation, il a occupé plusieurs fonctions publiques avant d'entrer au Conseil privé en 1955. De 1973 à 1974, il fut sous-ministre de la consommation et des corporations. En 1979, M. Pittfield a été professeur invité de la *Kennedy School of Government* de l'Université Harvard. Il siègera au Sénat à titre d'indépendant.



M. Michael Pittfield

M. William Kelly, âgé de 57 ans, est depuis 1971, président de *Severn Boat Haven Ltd.*, installation portuaire de plaisance située sur la rivière Trent en Ontario. Il est également président de *Kelco Management Ltd.*, société de consultation en

gestion qui se spécialise dans l'industrie du gaz et du pétrole. Il était auparavant au service de *Consumer Gas Company* à Toronto où il remplissait les fonctions de vice-président principal et de directeur de la commercialisation.

M. Kelly est président de la Caisse du parti progressiste-conservateur de l'Ontario. Il est membre du Conseil de direction du *Council on Drug Abuse*. Il dirige l'hôpital orthopédique et arthritique de Toronto et de 1964 à 1967, il a siégé au Conseil des gouverneurs de l'Institut polytechnique Ryerson, puis en a été le président de 1967 à 1970.

Election complémentaire dans les Territoires du Nord-Ouest

Suite à la démission de M. William Noah (voir ci-dessous) une élection complémentaire a été tenue le 17 janvier 1983 pour combler le siège de Keewatin-Nord à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. C'est M. Gordon Wray qui a été élu.



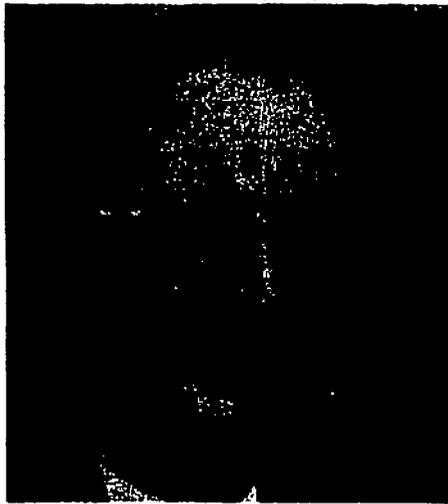
M. Gordon Wray

Nouveau greffier au Manitoba

En décembre, M. William Henry «Binx» Remnant a été choisi pour succéder au regretté Jack Reeves au poste de greffier de l'Assemblée législative du Manitoba. Ce choix a été effectué à l'unanimité par le Comité permanent des privilèges et élections qui représente tous les partis et qui est présidé par M. Andy Anstett. Le comité a examiné 26 candidatures provenant de tout le Canada.

Originaire de la Colombie-Britannique, M. Remnant a été employé du ministère fédéral des Affaires du nord au Manitoba, au Québec et à Ottawa avant d'entrer

au service du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au début des années 1980. Il était greffier de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest depuis 1986.



M. W.H. «Binx» Remnant

Démissions et départs à la retraite

William Noah, député de Keewatin nord à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, a démissionné de son poste au cours de la session d'automne. M. Noah, artiste et graveur inuit, qui a également été maire du Hamlet de Baker Lake, a exprimé le désir de consacrer plus de temps à sa famille.

Le 15 janvier, 1983 le sénateur Florence Bird a eu 75 ans, l'âge de la retraite obligatoire. Journaliste et écrivain elle s'est aussi intéressée à la radiodiffusion. Elle a présidé de 1967 à 1970 la Commission

royale d'enquête sur la situation de la femme. Appelée au Sénat en 1978, elle a été vice-présidente du Comité de la santé, du bien-être et des sciences. La retraite du sénateur Bird porte à 16 le nombre des postes vacants au Sénat.

L'éditeur du compte rendu officiel des débats français de la Chambre des communes, M. Honorius Lacombe a pris sa retraite le 30 décembre 1982, après 17 ans de loyaux et précieux services.

Lors d'une cérémonie sur la colline parlementaire, le président de la Chambre des communes, Mme Jeanne Sauvé a remis à M. Lacombe une plaque portant la mention suivante :

En hommage à Honorius Lacombe, éditeur de 1973 à 1982, qui a perpétué la tradition en publiant un compte rendu objectif des débats parlementaires, respectant le droit à la liberté d'expression des députés et assurant le droit à l'information du peuple tout entier.

Cette plaque témoigne de la reconnaissance de ceux qui ont apprécié la probité avec laquelle il a servi la nation canadienne.

Digne successeur de ces hommes de valeur, M. Lacombe, humaniste de formation, a contribué durant toute sa carrière à l'évolution et à la promotion de la langue française. M. Lacombe va continuer à servir les Canadiens en mettant ses qualités de linguiste et de traducteur au service de l'industrie privée.

M. Pierre Savard chef adjoint des Débats français depuis 1974 et éditeur à la Chambre des communes depuis 1965, assurera l'intérim.



Mme Jeanne Sauvé en compagnie de Honorius J. Lacombe (à droite) et de Pierre Savard, le rédacteur adjoint.